

info 107



Bulletin d'informations municipales



Dossier
Démocratie locale :
l'engagement
des élus municipaux

n° 44 - juillet 2008

Et nos pages : urbanisme, travaux, cadre de vie,
vie associative, bien vivre ensemble à Carbonne, info services...

www.ville-carbonne.fr outil de citoyenneté active

Vous recherchez les horaires d'ouverture de la mairie, des informations sur la vie associative, le programme de cinéma, le compte-rendu du dernier conseil municipal et vous êtes équipés d'Internet... rendez-vous sur le site de la ville.

Dès sa création en 2005, la municipalité a souhaité que ce site soit un outil de démocratie participative. En effet, outre les rubriques qui vous renseignent sur l'actualité municipale et associative, sur les services de la mairie ou sur vos élus, vous avez à tout moment la possibilité de vous exprimer sur les sujets qui relèvent de la compétence de la municipalité ou de joindre les services administratifs par le biais du formulaire de contact. Rappelons que via le site de la ville, dix associations carbonnaises bénéficient d'un module qui leur permet de publier leurs actualités.

Photo de couverture :

Lotissement communal
Le Logis, une volonté
politique.



Editorial 3

Travaux

- La Trésorerie du Volvestre 4
- Travaux routiers 4
- Diagnostic énergétique au groupe scolaire Chanfreau 4
- Station d'épuration 5

Urbanisme

- Réfection de voirie, qui décide, qui œuvre ? 6-7
- Plan Local d'Urbanisme, où en est-on ? 7

Cadre de vie

- En images : les aménagements récents du Bois de Castres 8
- Ronds-points 8
- Point Rencontre Jeunes du Bois de Castres 8
- Prairies fleuries ou fleurissement champêtre 9
- Mieux vivre ensemble à Carbonne 9
- Une nouvelle aire de jeux 9

Dossier : Démocratie locale, l'engagement des élus municipaux 11

- Le conseil municipal 12
- Les commissions municipales 14
- Les délégués au sein des organismes extérieurs
et des commissions extra-municipales 14

Culture

- Expositions 18
- Spectacle 19
- Concert 19

Les associations locales vous proposent un programme dynamique et varié

- Fêtes locales 20
- Expositions 20
- Vide grenier 21
- Ciné Spaña 21
- Bourse toutes collections 21
- Téléthon 21
- Office de tourisme 21
- Forum des associations 21
- Musique 22
- Parution 22
- Rencontres du Cercle Occitan 22

Communication

- www.ville-carbonne.fr, rapport de fréquentation du site 22

Services

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 23
- Eau et assainissement collectif :
vos factures changent, quelques explications 23

Carbonne Info Services 24

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 44 juillet 2008.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : **MAG** éditions, 0561871515



Mes chers concitoyens,

Depuis les élections municipales de mars, j'ai eu bien sûr de multiples occasions de rencontrer beaucoup d'entre vous et toujours le plaisir d'échanger sur ce qui est ma passion, la vie de notre cité. Je veux profiter de ce premier Info 107 de la nouvelle mandature pour vous remercier et en même temps vous féliciter. Vous remercier pour nous avoir largement renouvelé votre confiance et aussi vous féliciter pour la sagesse et la maturité dont vous avez fait preuve pendant cette longue campagne. Maintenant que les délégations sont attribuées, les commissions constituées notre ville s'est engagée avec détermination et enthousiasme dans cette nouvelle mandature.

Notre action sera fidèle à nos engagements, ceux que nous avons pris devant vous et que d'ailleurs nous n'avons pas tardé à mettre en œuvre. Comme hommes de progrès et humanistes, nous nous devons aussi d'être les promoteurs de la démocratie car si, à tous les niveaux, elle est un régime imparfait, on n'a pas encore trouvé mieux pour gouverner les peuples.

Pour faire vivre cette démocratie à l'échelle de notre commune rien ne vaut de s'intéresser d'abord à la vie locale : les séances du conseil municipal en sont un des moments importants. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que vous y serez accueillis. En effet c'est là, au Conseil municipal, que l'on met en œuvre « la politique » à laquelle il faut rendre ses lettres de noblesse : la politique consistant à s'occuper et à organiser la vie de la cité. C'est là le type de démocratie représentative.

Nous avons d'autres structures qui sont d'essence démocratique et où prend corps une démocratie participative. Je veux parler des associations communales de tous types dans lesquelles on apprend à s'organiser, à écouter et à prendre des décisions pour le bien commun.

La démocratie n'a rien à voir avec la confiscation du pouvoir quel qu'il soit. Le dernier mot revient à l'électeur qui choisit donc qui élimine. Et le mérite de ce système c'est que le peuple peut changer, renvoyer ou confirmer celui ou ceux qu'il avait élus : le peuple est souverain.

C'est donc cela que nous avons vécu en mars dernier ! Il faut savoir accepter le verdict des urnes, mais c'est évidemment plus facile quand le sort vous est favorable.

Si je vous ai parlé de démocratie en ce début de mandat, c'est parce que je crois que c'est un bien précieux, encore trop rare sur notre terre, parfois dévoyé et extrêmement fragile. La démocratie, comme la liberté ou l'air que l'on respire : c'est le manque qui leur donne leur prix !

Votre maire,
Guy Hellé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GH', written in a cursive style.

Éditorial

Trésorerie du Volvestre

La fin des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2009. Rappelons que la future Trésorerie située place Jules Ferry regroupera les Trésors Publics de Carbonne, Montesquieu et Rieux.



Réunion de chantier en présence de Francine Bouffartigue, maire adjoint délégué aux travaux.

Façade Nord (parking Jules Ferry).



Rue Henri Chanfreau

Les travaux de voirie de la nouvelle traversée et le parking sont terminés, l'éclairage public sera posé à la suite des travaux de voirie. La clôture de l'école élémentaire sera remplacée par une clôture plus haute pour davantage de sécurité avant la rentrée de septembre. Prochainement, une haie paysagère sera plantée.



Travaux en cours rue Henri Chanfreau.

Diagnostic énergétique au groupe scolaire Chanfreau

Un bureau d'étude a été missionné par la mairie pour effectuer un pré diagnostic thermique du groupe scolaire ; l'objectif étant de recenser les moyens à mettre en œuvre afin d'optimiser les économies d'énergies tout en garantissant le confort des usagers.

Ces études énergétiques s'inscrivent dans le cadre du Programme REGIONAL de Lutte contre l'Effet de serre et pour le DEVELOPPEMENT durable (PRELUDE) géré par la Région Midi Pyrénées et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), elles sont donc subventionnées à hauteur de 70 %.

Travaux routiers

La réfection de la chaussée du chemin de Bordeneuve, de la route du Baqué, du chemin de la Dourdouille (partie située entre le rond-point et la route de Longages) est achevée.

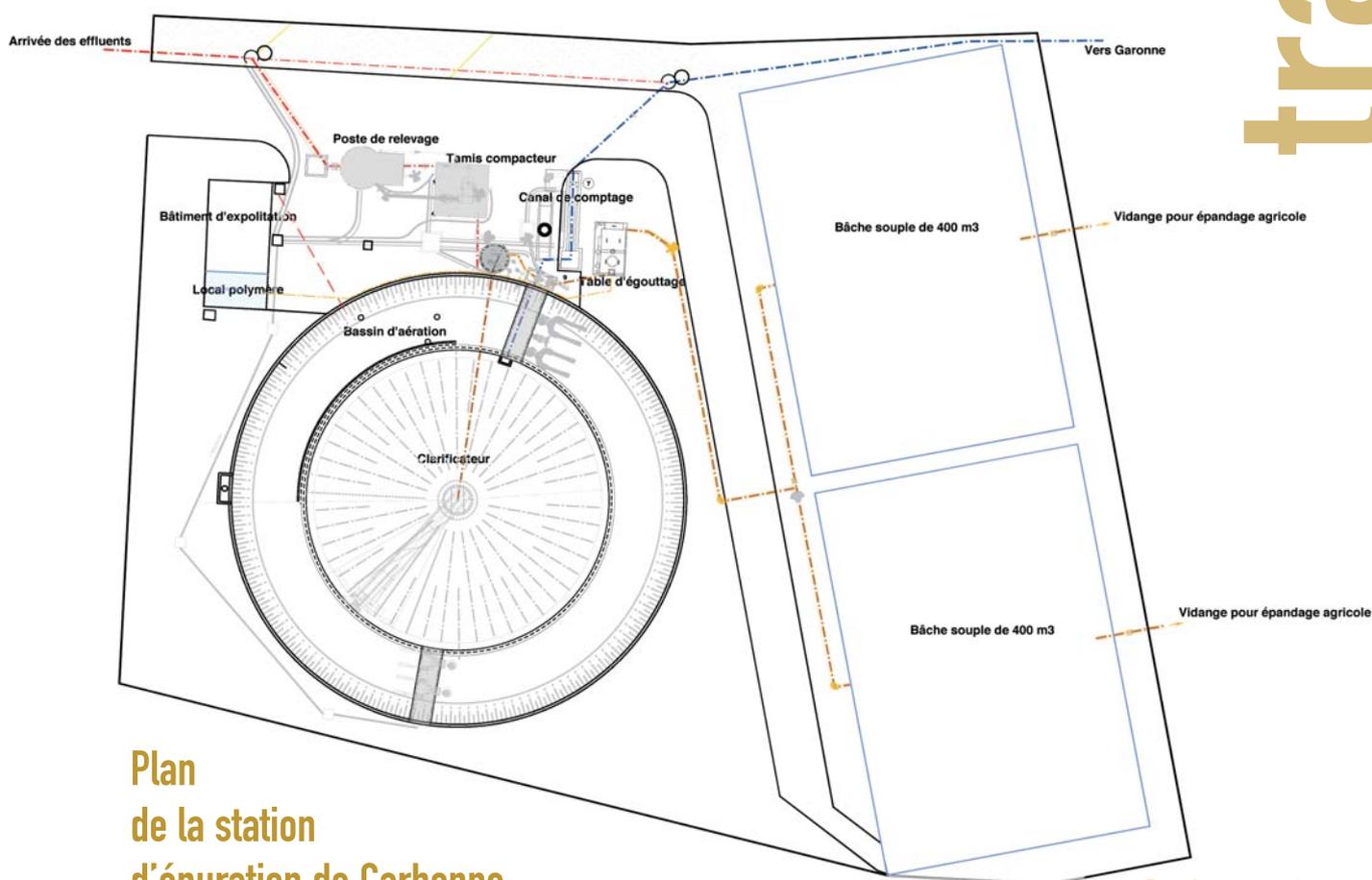
Des ralentisseurs ont été installés avenue Jallier et chemin de l'Industrie.



Ralentisseur avenue Jallier.

Station d'épuration

Les travaux d'amélioration et de mise en conformité du traitement des boues s'achèveront en septembre.



**Plan
de la station
d'épuration de Carbonne**

Que deviennent les boues ?

Les boues issues de la station sont riches en matières organiques (azote et phosphore) composants principaux des engrais utilisés en agriculture. Après stockage à la station dans des bâches souples, elles sont enfouies sur des parcelles agricoles selon le plan d'épandage soumis au contrôle de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE). D'autre part, le laboratoire départemental de l'eau réalise, pour le compte de la mairie, un suivi agronomique du plan d'épandage. Ce suivi comprend un bilan qualitatif et quantitatif des boues.

La valorisation agricole des boues : un service rendu à la collectivité

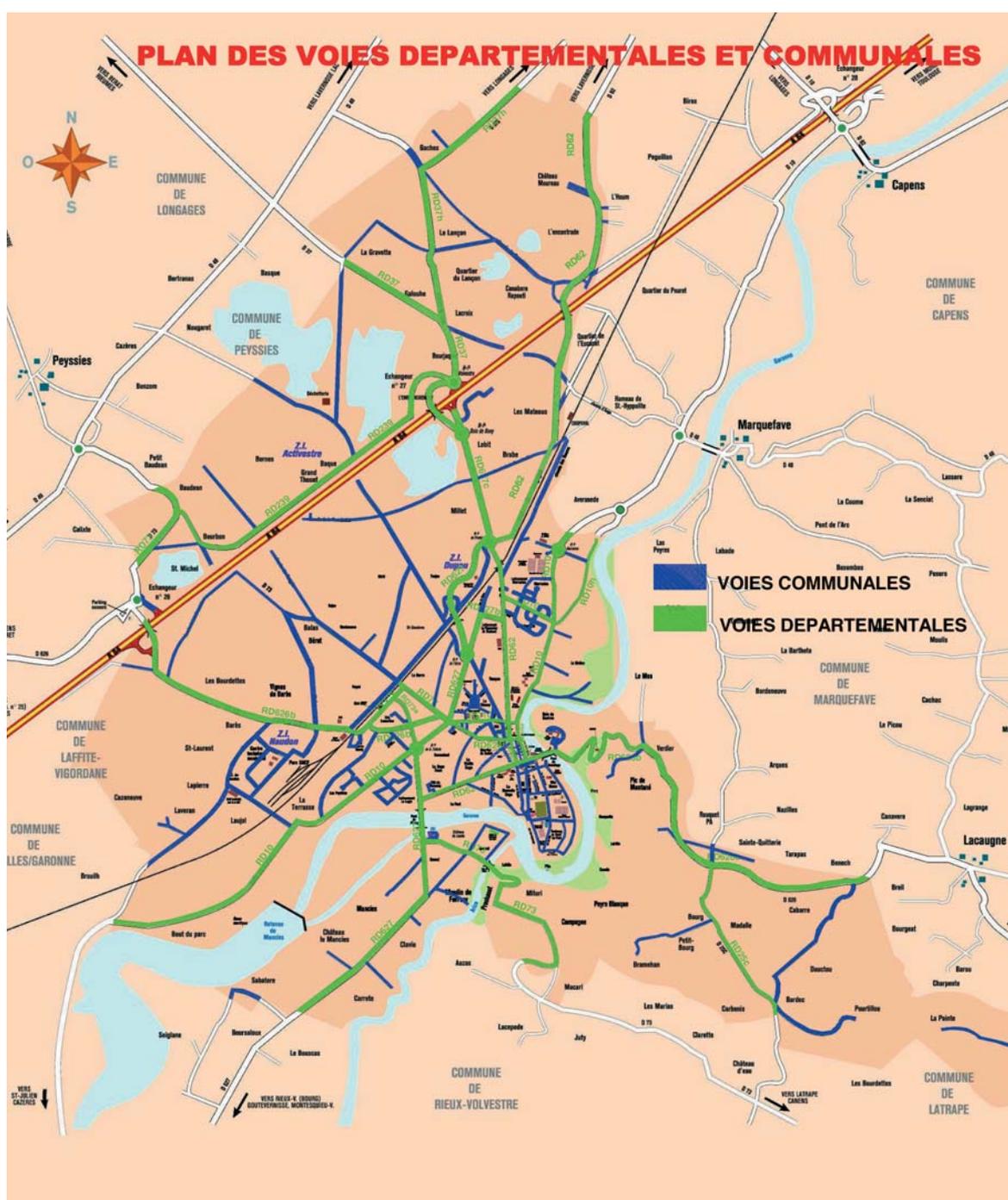
Les agriculteurs volontaires pour épandre des boues sur leurs cultures réalisent des économies d'engrais mais ils rendent également un service important à la collectivité. En effet, cette filière d'élimination présente un coût limité – qui se répercute favorablement sur le prix de l'assainissement –, et elle permet un recyclage de sous-produits biologiques.

Renforcement du réseau d'eau potable

Le service des eaux de Carbonne assure l'alimentation en eau potable ainsi que la protection incendie. De ce fait, des travaux de renforcement sont nécessaires lorsqu'un quartier s'urbanise. Ces renforcements seront réalisés prochainement autour de la zone de Naudon et sur la zone de Millet où sera notamment implanté le nouveau groupe scolaire.

Réfection de la voirie, qui décide,

Sur la commune, on distingue deux catégories de voiries : les voies communales et les routes départementales.



qui œuvre ?

Lorsque le conseil municipal décide la rénovation d'une voie communale, la demande est inscrite dans les programmations des travaux routiers de la Communauté de communes.

Les voies départementales, quant à elles, ne relèvent pas de la compétence de la Communauté de communes mais de celle du Conseil Général qui en est gestionnaire. Dès lors, la collectivité suit une série de procédures. Dans un premier temps, le souhait du conseil municipal est stipulé lors de la réunion cantonale annuelle de juillet. Si le Conseil Général retient la proposition, la commune programme une étude préalable. Cette étude fournit une estimation budgétaire et les plans de réalisation. Le Conseil Général se prononce définitivement dans les six mois qui suivent la présentation de l'étude. Dès l'octroi des financements pour les travaux, les avis d'appel public à la concurrence peuvent être lancés. Les délais administratifs sont donc au minimum de deux ans. Notons que le Conseil Général est gestionnaire de la réfection de la chaussée mais la réalisation des trottoirs, des places de stationnement, des passages piétonniers, pistes cyclables, la mise en place du mobilier urbain et de l'éclairage public restent à la charge de la commune. Remarquons également que le conseil municipal interpelle systématiquement le Conseil Général pour l'obtention de subventions pour ces travaux. ●

Le Plan Local d'Urbanisme, où en est-on ?

Débuté il y a 3 ans, le Plan Local d'Urbanisme, grand programme pour le développement de Carbonne dans les dix années à venir, arrive à son terme.



Après avoir défini et présenté aux Carbonnais les grandes lignes d'aménagement ainsi que les orientations particulières concernant certaines zones ou quartiers, nous entrons dans l'étape de validation.

L'étendue des programmes et un certain nombre de contraintes techniques, réglementaires et paysagères nous ont obligés à des études complémentaires. Ainsi Carbonne étant dans une zone de risques naturels (inondations, glissement de terrain) il a fallu attendre les conclusions du PPR (Plan Prévisionnel des Risques) qui définit les zones à risques. Etant dans une zone protégée (Zone Natura 2000, ZINEFF) il a été nécessaire de commander une étude environnementale sur la commune définissant les contraintes pour le PLU.

L'importance du projet d'aménagement futur de la zone Millet (future école, zone commerciale et zone d'habitation) nous a conduits à demander à un cabinet

spécialisé une étude détaillée pour faire nos choix sur la réalisation de ce nouveau quartier. Toutes ces nouvelles études se terminent et vous serez informés de leurs conclusions. Nous validerons alors le zonage définitif du futur PLU toujours avec l'aide du cabinet Sol et Cité qui nous accompagne.

Commencera alors la consultation par tous les organismes (Etat, Région, Département, Chambre d'Industrie, d'Agriculture, de Commerce ...) pour la conformité en particulier avec le SCOT pour une durée de trois mois. Puis une enquête publique d'un mois suivra où chacun pourra émettre ses observations et enfin l'adoption du PLU par le Conseil Municipal puis le Préfet courant 2009.

La commune de Carbonne n'attend pas la fin du PLU pour engager un certain nombre d'aménagements nécessaires à la réalisation des choix du PLU, en particulier le nouveau groupe scolaire. ●

En images : les aménagements récents du Bois de Castres



Skate parc.



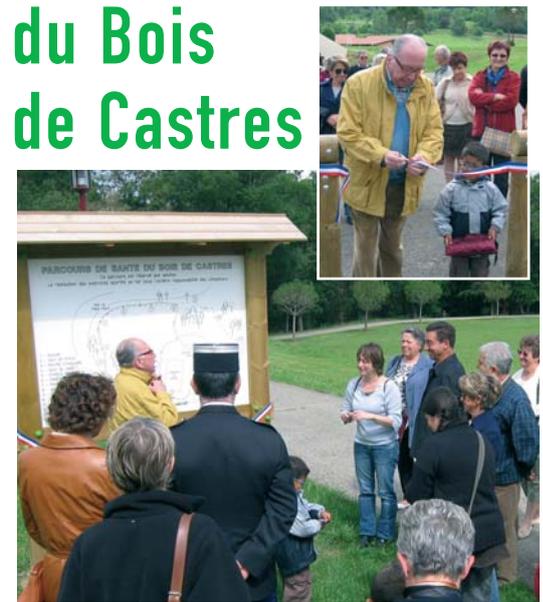
Parcours de santé.



Plantation d'arbres.



Toilettes publiques.



Samedi 7 juin, les nouveaux aménagements ont été inaugurés par le conseil municipal en présence des acteurs locaux.

Ronds-points

L'aménagement du rond-point de la Dourdouille a été pensé afin d'évoquer les couleurs de la ville. Ainsi, rosiers paysagers, variété de lauriers roses, potentille, forsythias, agapanthes, orangers du Mexique, thuyas dorés ont été sélectionnés pour leurs fleurs ou leur feuillage jaune. La couleur bleue est représentée par différentes variétés de lavande, par le romarin, les céanothes, les buddléias, les eucalyptus.



Rond-point de la Dourdouille.



Rond-point de la Tuilerie.

Le giratoire de la Tuilerie s'est paré d'une installation provisoire pour l'été : un clin d'œil au tour de France. Notez que les nuances de couleurs arborées par les plantes du massif rappellent les couleurs des maillots ! ●

Point Rencontre Jeunes du Bois de Castres

Des travaux au Point Rencontre Jeunes (PRJ) ont été réalisés : l'étanchéité de la toiture a été reprise, les peintures intérieures ainsi que l'éclairage ont été rénovés. Prochainement, le revêtement des murs extérieurs sera refait (dans les mêmes teintes que ceux de la salle des fêtes et des toilettes pour harmoniser le site).



Prairies fleuries ou fleurissement champêtre

Le service cadre de vie a expérimenté cette saison une nouvelle forme de fleurissement qui s'inscrit dans une volonté de développement durable : la prairie fleurie.

Quelques explications :

Le fleurissement champêtre est une technique complémentaire dans le traitement paysager qui présente l'avantage de concilier esthétique naturelle et respect de l'environnement tout en réduisant les coûts d'entretien.

Constituées de graminées, de fleurs vivaces variées et de fleurs des champs, les prairies fleuries permettent :

- de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et d'engrais chimiques,
- de favoriser la diversité animale (attire et fixation de la micro-faune : insectes et papillons) et végétale,
- de favoriser un aspect naturel, libre et sauvage,
- de présenter un site avec une végétation évoluant en hauteurs et couleurs,
- de réduire les surfaces à tondre (réduction des coûts en personnel, matériel et carburant)
- de faire des économies d'eau (une fois en végétation, ces espaces ne demandent pas d'arrosage substantiel comme des gazons).



Prairie fleurie du lotissement Le Logis.

Le recours au fleurissement champêtre sera prochainement utilisé pour le traitement paysager des abords des deux ronds-points jouxtant l'échangeur 27 de l'autoroute. ●

Sur cette action, votre avis nous intéresse : www.ville-carbonne.fr (rubrique contact).

Plantes aquatiques du bassin de rétention.

Pour vos promenades bucoliques, allez donc au quartier du Logis le long du sentier qui borde le bassin de rétention : coquelicots, bleuets, soucis des jardins, valériane, giroflées, etc, sont en fleurs jusqu'au début de l'automne. Vous remarquerez aussi que le bassin est orné de plantes aquatiques ; elles sont encore peu visibles car elles ont été plantées au printemps !



Prairie fleurie, agenda

- printemps 2007 : ensemencement
- été 2008 : fleurissement
- automne 2008 : grainage (reproduction naturelle des fleurs)
- fin automne 2008 : fauchage (un seul fauchage par an).

Ramassage des encombrants

Mercredi 22 octobre 2008.
Inscription préalable indispensable avant lundi 20 octobre auprès de la Communauté de communes du Volvestre (05.61.90.99.60).

MIEUX VIVRE ENSEMBLE A CARBONNE...

Conteneurs sur la voie publique : des efforts restent à faire !

Malgré nos multiples rappels, nous constatons encore trop souvent que les consignes relatives à la présence des conteneurs de déchets ménagers sur la voie publique ne sont pas toujours respectées. Aussi, nous tenons, une nouvelle fois, à porter à votre connaissance les termes de l'arrêté municipal du 2 février 2004 :

« Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers à l'intérieur de l'agglomération et la salubrité sur la voie publique :

Article 1 : Les conteneurs de ramassage des ordures ménagères et de recyclables devront être retirés de la voie publique en dehors des jours de collecte. Les dépôts en dehors de ces conteneurs sont interdits, sauf autorisation.

Article 2 : Le non respect du tri sélectif sera constaté et poursuivi.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur. »

Si chacun d'entre nous reste respectueux et vigilant vis-à-vis de ces consignes, c'est notre cadre de vie qui embellit.

Côté jardin

Travaux de jardinage et de bricolage :

Les travaux nécessitant l'utilisation du matériel susceptible de gêner le voisinage (tondeuse à gazon, perceuse...) sont à effectuer pendant les horaires définis par l'arrêté préfectoral de 1996 : en semaine de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30 ; les samedis de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h ; les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Odeurs et visibilité :

Brûler les déchets de jardin est autorisé mais la fumée ne doit en aucun cas provoquer une gêne pour le voisinage ni de risques sur la voie publique. La déchetterie permet une élimination plus facile.

Haies :

Elles doivent être entretenues et coupées à l'aplomb de la propriété. Une haie mal entretenue peut engendrer des problèmes de visibilité pour les piétons et les automobilistes.

En ville

Stationnement :

En centre ville, la durée du stationnement est réglementée (zone bleue) ; pensez à mettre le disque et à respecter la durée. Respectez aussi les zones de livraisons et de transport de fonds (l'arrêt et le stationnement y sont interdits) ainsi que les emplacements réservés aux handicapés.

Aux abords des écoles et du collège, veillez à bien stationner sur les emplacements matérialisés, la sécurité des enfants est en jeu !

Animaux :

Sur la voie publique, les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections. Des bornes de propreté canine et un espace spécifique existent.

La mise en fourrière des animaux errants est de la compétence de la Communauté de communes, toutefois, si vous avez perdu votre animal de compagnie ou si vous souhaitez signaler un animal errant votre interlocuteur reste la police municipale (05.61.97.32.82).

Afin de limiter les nuisances liées à une surpopulation des pigeons, nous vous recommandons d'obstruer au maximum les trous au niveau des toits afin d'empêcher les animaux de nicher. ●

Une nouvelle aire de jeux

Voici un exemple de jeux combinés qui seront mis en place au quartier du Claous.



Démocratie locale, l'engagement des élus municipaux

Le dossier de ce nouveau numéro de notre revue municipale concerne vos nouveaux élus locaux et les engagements qui sont les leurs. Parler de démocratie locale et de citoyenneté juste après les élections c'est comprendre le temps que donnent les élus au service de la vie locale en s'impliquant dans des instances de coordination et de concertation (commissions municipales, communauté de communes, syndicats mixtes, associations, conseils, ...).



dossier

Ces différentes commissions et instances représentatives ont pour objectif d'introduire plus directement les compétences communales au cœur des structures qui concourent à la gestion publique de Carbone.

Elles traduisent un souci de démocratisation de la gestion publique qui vise à rendre les processus de décision plus compréhensibles et à informer les parties intéressées tant sur la gestion quotidienne de la ville que sur des projets d'avenir.

D'une manière générale, l'enjeu poursuivi est de rapprocher la gestion publique du citoyen, afin de fournir à ce dernier l'occasion de mieux comprendre tout en lui permettant d'appréhender les contraintes de la gestion municipale.



Le conseil municipal

La loi de 1884 stipule que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Le conseil municipal a donc des compétences très larges et il intervient automatiquement pour prendre des décisions financières, pour créer et organiser les services publics communaux, pour autoriser les contrats et les travaux ou encore pour autoriser les actions en justice.

À Carbonne, le conseil municipal se réunit tous les troisièmes mardis du mois (sauf exception) à 21 heures, à la mairie. Les séances sont publiques.

Vos représentants

Maire

Guy Hellé.

Du 1^{er} au 8^e adjoint

Bernard Bros, Francine Bouffartigue, Jean Cot, Mireille Grandet, Michel Vignes, Marie-Caroline Tempesta, Denis Turrel et Josiane Libérati.

Conseillers municipaux

Madeleine Libret-Lautard, Christian Pessant, Josette Pailhès, Ali Benarfa, Michèle Lautré, Bernard Barrau, Anne-Marie Grégoire, Michel Doret, Georgette Goubelet, Bernard Ayçaguer, Nelly Guihur, Pierre Massip-Pailhes, Olivier Pons, Diane Langlade-Mazic, Bernard Bénac, Laurence Darnise, Frédéric Pédro et Martine Monney.



Guy Hellé, Maire.



Bernard Bros, 1^{er} adjoint.



Denis Turrel, 7^e adjoint.



Josiane Libérati, 8^e adjoint.



Bernard Barrau.



Anne-Marie Grégoire.



Olivier Pons.



Diane Langlade-Mazic.



Nathalie Cambus.

Changement au sein du conseil municipal

Diane Langlade-Mazic remplace Nathalie Cambus qui a démissionné courant juillet 2008, pour convenances personnelles.



Francine Bouffartigue,
2^e adjoint.



Jean Cot, 3^e adjoint.



Mireille Grandet, 4^e adjoint.



Michel Vignes, 5^e adjoint.



Marie-Caroline Tempesta,
6^e adjoint.



Madeleine Libret-Lautard.



Christian Pessant.



Josette Pailhès.



Ali Bénarfa.



Michèle Lautré.



Michel Doret.



Georgette Goubelet.



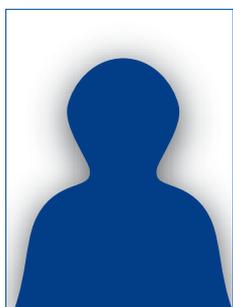
Bernard Ayçaguer.



Nelly Guilhur.



Pierre Massip-Pailhès.



Bernard Bénac.
Photographie non communiquée
par le conseiller municipal.



Laurence Darnise.



Frédéric Pedro.



Martine Monney.

Résultats des élections municipales

Inscrits : 3621
Abstentions : 1036 (28,6 %)
Votants : 2585
Nuls : 145
Exprimés : 2440

Suffrages pour la liste *Ensemble pour Carbonne* conduite
par Guy Hellé : 1652 soit 67,7 % (23 sièges).

Suffrages pour la liste *Carbonne ma ville* conduite par
Bernard Bénac : 788 soit 32,3 % (4 sièges).

Les commissions municipales

À Carbonne, les commissions municipales sont composées de cinq membres du conseil municipal (élus à la proportionnelle) et présidées par un adjoint.

Les commissions municipales permettent d'élaborer des projets particuliers, de préparer les dossiers avant leur présentation aux réunions du conseil municipal. Les questions étudiées en commissions sont proposées par l'administration, ou sont à l'initiative de l'un des membres.

Les délégations présentées ci-après relèvent d'une délibération du conseil municipal.

Commission urbanisme et habitat

Son rôle : Concevoir et mettre en œuvre la politique de développement urbain et de l'habitat ; travailler à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; suivre les modifications législatives sur l'application du droit des sols ; donner un avis sur les permis de construire ou d'aménager présentant des spécificités ; nommer les rues et déterminer le plan de circulation routière ; participer à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques.

Président : Bernard Bros.

Membres : Michel Doret, Josiane Libérati, Pierre Massip-Pailhes, Olivier Pons, Frédéric Pédro.

Commission développement économique et emploi

Son rôle : Accompagner l'accroissement démographique par un développement économique visant à rapprocher l'emploi de l'habitat ; favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et examiner l'implantation des entreprises sur les zones industrielles et d'activités ; contribuer à l'animation économique ; soutenir l'artisanat et le commerce.

Président : Bernard Bros.

Membres : Bernard Ayçaguer, Bernard Barrau, Christian Pessant, Michel Vignes, Bernard Bénac.

Commission développement durable – bâtiments communaux et génie urbain

Son rôle : Prendre en charge la transversalité du développement durable dans toutes ses déclinaisons ; organiser et assurer le suivi des travaux de construction ou d'extension des infrastructures et bâtiments publics ; gérer et entretenir le patrimoine communal que sont les bâtiments communaux, la voirie et les réseaux divers (eau, assainissement et éclairage public) ; participer à l'élaboration des marchés publics relatifs aux investissements (travaux, constructions) ; participer à l'élaboration du programme du pool routier de la communauté de communes.

Présidente : Francine Bouffartigue.

Membres : Bernard Barrau, Bernard Bros, Michel Doret, Nelly Guihur, Bernard Bénac.

Commission solidarité et action sociale

Son rôle : Soutenir et renforcer l'action sociale (Centre Communal d'Action Sociale, logements, carte loisirs jeunes...) ; développer les moyens de concertation et d'écoute (observatoire social, comité des aînés, commission handicap) ; coordonner le projet de mise en œuvre d'une épicerie sociale, soutenir les associations à vocation sociale.

Présidente : Mireille Grandet.

Membres : Ali Benarfa, Georgette Goubelet, Anne-Marie Grégoire, Josette Pailhès, Martine Monney.

Commission finances

Son rôle : Étudier les incidences financières et fiscales de l'ensemble des projets municipaux et élaborer le tableau de financement qui en découle ; analyser les projets de budget au vu des demandes des différentes commissions municipales ; préparer le débat d'orientation budgétaire au vu des dispositions nationales retenues par l'Etat et des données locales ; calculer le prix de revient des services municipaux et proposer les tarifs ; suivre l'exécution des budgets de façon régulière.

Président : Jean Cot.

Membres : Ali Benarfa, Anne-Marie Grégoire, Madeleine Libret-Lautard, Pierre Massip-Pailhes, Frédéric Pédro.

Commission sports et loisirs

Son rôle : Soutenir le milieu associatif (octroi de subventions, aide technique des services municipaux, mise à disposition de locaux et d'installations) ; gérer l'utilisation des équipements (piscine, gymnase, terrains de sports...) ; examiner les projets d'investissement à caractère sportif.

Président : Jean Cot.

Membres : Bernard Ayçaguer, Michèle Lautré, Pierre Massip-Pailhes, Laurence Darnise.

Commission éducation, enfance et jeunesse

Son rôle : Prendre en charge les relations entre la municipalité et les écoles (siège au Conseil d'Administration du collège et aux conseils d'école) ; être à l'écoute des associations de parents d'élèves ; gérer le contrat enfance et jeunesse et suivre les actions du Centre de Loisirs Associé à l'École et du Centre de Loisirs Sans Hébergement ; suivre le fonctionnement du restaurant scolaire (personnel, prix des repas, équilibre alimentaire) ; analyser les demandes budgétaires des directeurs du groupe scolaire, participer à la construction du nouveau groupe scolaire.

Présidente : Marie-Caroline Tempesta.

Membres : Ali Benarfa, Nelly Guihur, Olivier Pons, Laurence Darnise.

Commission personnel municipal – sécurité publique et état civil

Son rôle : Gérer l'ensemble du personnel municipal (recrutement, titularisations, demandes d'avancement de grade, de préparation aux concours, d'aménagement de postes, d'autorisations spécifiques...) ; examiner les demandes budgétaires en termes de matériel et de personnel supplémentaire ; suivre les travaux du Comité Technique Paritaire ; examiner le bilan du Comité National d'Actions Sociales, prendre en charge des questions de sécurité publique (police municipale, commission locale de sécurité, sécurité routière) ; prendre en charge des questions d'état civil.

Président : Michel Vignes.

Membres : Michel Doret, Anne-Marie Grégoire, Madeleine Libret-Lautard, Michèle Lautré, Josette Pailhès, Martine Monney.

Commission cadre de vie

Son rôle : Gérer les espaces verts et la propreté de la ville ; mettre en œuvre l'opération façades ; examiner les projets d'installation de mobilier urbain ; participer aux concours des villes fleuries et jardins fleuris ; examiner les projets d'aménagement des zones de gravières.

Présidente : Josiane Libérati.

Membres : Bernard Bros, Georgette Goubelet, Michèle Lautré, Martine Monney.

Commission culture et communication

Son rôle : Mettre en œuvre la politique culturelle (bibliothèque, programmation de rencontres et d'expositions) et soutenir les associations à vocation culturelle ; faire la promotion de la communication municipale interne et à l'adresse des administrés (bulletin municipal, site Internet, afficheur électronique, plan de la ville, Info travaux...) ; soutenir la communication des associations (annuaire des associations, afficheur électro-

nique, site internet, bulletin municipal) ; organiser des manifestations officielles (accueil des nouveaux Carbonnais, cérémonie de la citoyenneté, commémorations...) ; suivre l'action de l'office de tourisme ; prendre en charge la mise en œuvre de la maison des associations.

Président : Denis Turrel.

Membres : Bernard Ayçaguer, Nelly Guihur, Christian Pessant, Olivier Pons, Frédéric Pédro.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Son rôle : Pour les collectivités territoriales, la CAO est l'instance de droit commun pour attribuer les marchés. Elle choisit l'offre qui se révèle être économiquement la plus avantageuse au regard des critères préalablement définis par l'acheteur public.

Elle intervient notamment pour la validation des candidatures, l'ouverture des plis et l'attribution des marchés en appel d'offres ou des marchés passés selon la procédure négociée et selon la procédure de dialogue compétitif. Elle donne obligatoirement un avis sur les avenants augmentant de 5 % le montant initial des marchés qui lui sont soumis.

Président : Guy Hellé

Titulaires : Francine Bouffartigue, Bernard Barrau, Bernard Bros, Michel Doret, Laurence Darnise.

Suppléants : Mireille Grandet, Michèle Lautré, Christian Pessant, Denis Turrel, Bernard Bénac.

Commission d'attribution Opération Façades

Son rôle : Étudier les dossiers présentés par l'architecte conseil et définir le périmètre d'application de l'opération, mettre à jour le règlement d'attribution des subventions.

Membres : Josiane Libérati, Bernard Bros, Georgette Goubelet, Michèle Lautré, Martine Monney.

Commission consultative départementale de sécurité et accessibilité

Son rôle : Donner un avis sur la conformité des bâtiments de la commune recevant du public en termes de sécurité et d'accessibilité.

Membres : Francine Bouffartigue ou Bernard Bros.

Les délégués au sein des organismes extérieurs et des commissions extra-municipales

Afin d'assurer la continuité de l'action publique, les élus, sur nomination du conseil municipal siègent dans différents organismes extérieurs.

Établissements publics

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un Etablissement Public Administratif (EPA) qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations...). Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion et composé de huit conseillers municipaux et de huit personnalités extérieures (représentants d'Emmaüs, de l'amicale des aînés, de la Croix Rouge, de TREMPAIN, d'AFIDEL, des Restos du cœur, de la MJC et de l'Union Départementale aux Affaires Familiales).

Présidente : Mireille Grandet.

Les délégués : Ali Benarfa, Jean Cot, Georgette Goubelet, Anne-Marie Grégoire, Madeleine Libret-Lautard, Josette Pailhès, Martine Monney.

Régie des transports

Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), la régie des transports propose tous types de transports : scolaires (80 % de son activité), personnalisés et occasionnels. Son conseil d'administration compte six membres du conseil municipal et cinq personnalités extérieures.

Président : Louis Contréras.

Les délégués : Madeleine Lautard, Pierre Massip-Pailhès, Josette Pailhès, Olivier Pons, Denis Turrel, Michel Vignes.

Maison de retraite Jallier

La maison Jallier est un Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Trois élus municipaux siègent à son conseil d'administration composé par ailleurs d'une dizaine de personnalités extérieures (représentants des résidents, médecin d'établissement, membre du personnel, représentants du Conseil Général, de la DDASS, de la Direction de la Solidarité Départementale, de la trésorerie générale...). Le conseil d'administration arrête la politique générale de l'établissement (budget, projet d'établissement, organisation globale...) après avis du Comité Technique d'Etablissement et du Conseil de la Vie Sociale.

Présidente : Josiane Libérati.

Les délégués : Georgette Goubelet, Anne-Marie Grégoire, Michèle Lautré.

Structures associatives

Office Municipal de Tourisme et Syndicat d'Initiative (OMTSI)

L'OMTSI est une association Loi 1901 affiliée à l'Union Départementale de la Haute-Garonne et à la Fédération Régionale de Midi-Pyrénées. Il assure des missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que des actions en faveur de la promotion et de l'animation de la ville. Il est géré par un conseil d'administration composé de onze élus municipaux et quatorze personnes extérieures.

Président : Denis Turrel.

Les délégués : Ali Benarfa, Bernard Bros, Michel Doret, Georgette Goubelet, Mireille Grandet, Bernard Ayçaguer, Pierre Massip-Pailhès, Christian Pessant, Olivier Pons, Michel Vignes.

GIP école de musique de Carbonne

La convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public école de musique de Carbonne associe mairie, théâtre 107 et MJC. Le GIP a pour objet l'enseignement de la pratique musicale amateur individuelle et collective, l'élaboration et la promotion des manifestations culturelles et musicales ainsi que la création d'un pôle de ressources musicales sur le Volvestre.

Président : Michel Doret.

Les délégués : Denis Turrel, Olivier Pons.

Structures intercommunales

Communauté de Communes du Volvestre

Elle défend les intérêts communs des communes membres en matière d'aménagement et de développement du territoire. Elle les représente auprès des pouvoirs publics régionaux, nationaux et des établissements publics intercommunaux.

Les conseils communautaires se tiennent tous les 4^e jeudis du mois à 21 heures à l'Hôtel de la Communauté de Communes. Les séances sont publiques.

Président : Guy Hellé.

Les délégués titulaires : Bernard Bros, Francine Bouffartigue, Marie-Caroline Tempesta, Jean Cot, Michel Vignes, Denis Turrel, Anne-Marie Grégoire, Michel Doret, Christian Pessant.

Les délégués suppléants : Josiane Libérati, Josette Pailhès, Mireille Grandet, Georgette Goubelet, Michèle Lautré, Nelly Guihur, Olivier Pons, Bernard Ayçaguer, Bernard Barrau, Ali Benarfa.

Hôtel de la Communauté de communes du Volvestre : 34 avenue de Toulouse.

27 communes membres : Bax, Bois-de-la-Pierre, Canens, Carbonne, Castagnac, Gensac sur Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Lacagne, Lafitte Vigordane, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet de Comminges, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Peyssies, Rieux-Volvestre, Saint-Christaut, Saint-Julien-sur-Garonne, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Salles-sur-Garonne.

Les compétences :

- Aménagement de l'espace (Schéma de Cohérence Territoriale...).
- Développement économique (Zone d'Activités Activestre, hôtel d'entreprise...).
- Protection et mise en valeur de l'environnement (collecte des déchets ménagers...).
- Protection et mise en valeur de la voirie communale.
- Création, aménagement de la voirie communale.
- Politique de l'habitat et du cadre de vie.
- Contractualisation dans le cadre du pays.
- Actions en faveur de la petite enfance (crèches intercommunales, relais assistantes maternelles).
- Ramassage et mise en fourrière des animaux errants.

Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)

Le syndicat exploite l'unité de production d'eau potable et se charge de la gestion de l'eau dans les coteaux.

Les délégués : Francine Bouffartigue, Georgette Goubelet, Nelly Guihur, Marie-Caroline Tempesta.

Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG)

Il a en charge l'organisation et le contrôle du service public de distribution d'électricité, il gère les travaux relatifs à l'éclairage public et a une mission de conseil en matière de maîtrise des consommations d'électricité.

Les délégués : Francine Bouffartigue, Jean Cot.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Arize (SIAHA)

Il a pour objet la maîtrise d'ouvrage de tous les aménagements hydrauliques à prévoir sur le cours d'eau de l'Arize tels que les travaux de restaura-

tion de la rivière, les aménagements de passes à poissons, la protection des berges en zones habitées. Le comité est formé de représentants des communes de Carbonne, Rieux et Montesquieu.

Les délégués titulaires : Bernard Barrau, Jean Cot, Josiane Libérati,

Les délégués suppléants : Georgette Goubelet, Michèle Lautré, Pierre Massip-Pailhes.

Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE)

Le SMEPE réunit le conseil Général, 240 communes volontaires du département, des associations de protection de l'environnement et divers organismes et institutions compétentes en matière d'environnement et d'éducation. Ses actions, axées sur les problématiques environnementales, visent notamment à favoriser l'information et la concertation et à développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des jeunes générations.

La déléguée titulaire : Diane Langlade-Mazic.

La déléguée suppléante : Georgette Goubelet.

Syndicat intercommunal des transports des personnes âgées (SITPA)

En adhérant au SITPA, la commune permet aux personnes de plus de 65 ans de bénéficier de tarifs réduits (ainsi que des allers-retours gratuits sous critères d'imposition) sur les lignes de transports en commun du département (train et bus).

La déléguée : Mireille Grandet.

Renseignements : accueil de la mairie 05.61.87.80.03.

Conseil d'administration du collège André Abbal

Il est présidé par le chef d'établissement et est composé de 24 membres : représentants de la direction, des personnels d'enseignement et d'éducation, administratifs, de santé, techniques, des délégués élèves et parents d'élèves et des élus locaux. Le conseil d'administration délibère sur la mise en œuvre des politiques d'éducation et de santé, sur le projet d'établissement des biens et des personnes.

Les délégués : Marie-Caroline Tempesta et Ali Benarfa.

Commission communale des impôts directs

Cette commission dresse la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Elle établit les tarifs d'évaluation correspondants. Elle est présidée par le maire et constituée de huit commissaires nommés par le directeur des services fiscaux sur la liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Les délégués : en cours de nomination par les services fiscaux.

dossier



Hommage rendu aux élus sortants

Le 23 mai, à la mairie, une cérémonie conviviale était organisée en leur honneur.

Autour de Guy Hellé, de gauche à droite : Gérard Fournié, Louis Contréras, Christian Lacombe, Thierry Tébani, Suzanne Sénat, Monique Faup et Rolland Claude.

Arts et spectacles

Cet automne, le service culturel vous convie à quatre rendez-vous. L'exigence de qualité, la volonté que ces propositions soient accessibles au plus grand nombre, le maintien de la gratuité restent les orientations principales de la commission culture.

Exp'osons

Jusqu'au 28 août galerie municipale. Le rendez-vous annuel des artistes locaux amateurs (peintures, sculptures, photographies, broderies...). Vernissage vendredi 8 août à 18 h.

Patrimoine

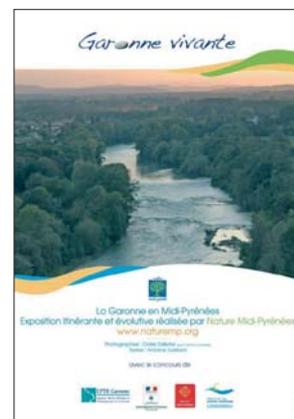
Eglise Saint-Laurent : jusqu'à la fin août, des visites guidées sont proposées entre 15 h et 18 h tous les jours sauf samedis et dimanches ; une occasion de découvrir ou redécouvrir le chœur de style baroque, le retable de bois doré, les objets et tableaux. Visites gratuites sans rendez-vous.

Exposition Garonne vivante

Du 3 au 27 novembre, bibliothèque municipale.

Une exposition réalisée par l'association régionale de protection de l'environnement Nature Midi-Pyrénées. L'objectif de cette exposition, où une large place est accordée au reportage photographique, est que chacun d'entre nous – citoyen riverain, élu... – se réapproprie le fleuve et son espace et se sente ainsi concerné par le devenir de ce patrimoine naturel.

L'exposition se décline sous deux grands thèmes : profils naturels et fleuve et société. ●



Entre sculptures et céramiques

Exposition du 1^{er} au 31 octobre galerie municipale

Claire Dupray-Guèze, sculptures, Chantal Brillet, Agnès Gréco-Pircher, Chantal Mas-Cohen, céramiques.

Vernissage concert samedi 11 octobre à 18 h 30 avec Aqui Lou Jazz.



Claire Dupray sculpte avec son âme autant qu'avec ses mains. Ses pièces habitent les lieux qu'elles investissent. Mises en scène dramatiques, parfois tragiques, toujours poétiques, elles nous interprètent magistralement les moments forts qui marquent une vie. Elles se lisent avec le cœur autant qu'avec les yeux.

Ames sensibles, ne vous absentez pas, ces œuvres sont faites pour vous.

La particularité des pièces de Chantal Brillet réside dans l'aspect plutôt brut. La nature est source d'inspiration : recherche des matières quand la terre devient écor-



ce, bois, calesse, métal, pierre, lorsque les surfaces sont polies. L'intérieur, un dessin gravé dans la terre puis recouvert par endroit d'émail mat ou d'oxyde présente des motifs géométriques, ethniques ou floraux. À l'extérieur, les traces imprimées, empreintes créent l'illusion d'une matière en action. La terre est toujours vivante.

Agnès Gréco aime la diversité, explorer autant la forme, la matière que la couleur et expérimenter des techniques de cuissons différentes.



L'ouverture, la rondeur, l'eau, le passage sont les thèmes qu'elle a creusés récemment, aujourd'hui, elle exploite la symbiose entre deux matériaux : le

bois et la terre, en lien direct avec la nature.

Dans le travail de Chantal Mas, le végétal imprime sa marque sur le minéral. Cette matière, le grès, se met à son tour au service des plantes dans des créations de vases et de jardinières fantaisistes et colorés.



Spectacle

La nuit s'en va le jour

spectacle visuel et poétique à partir de 4 ans

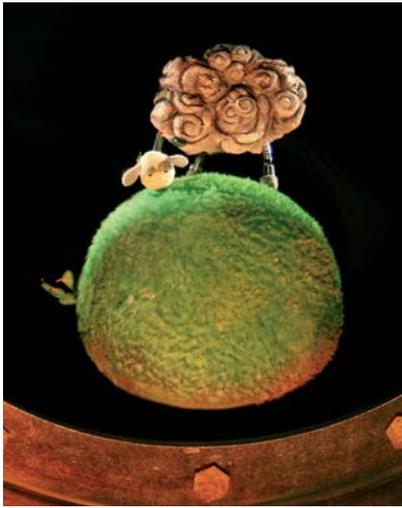
Compagnie Le Clan des Songes.

Samedi 13 décembre (3 séances)

salle du Bois de Castres

Spectacle gratuit – réservation indispensable à la bibliothèque (05.61.87.59.81)

Dès qu'il fait nuit, dès que les lumières sont éteintes, il est possible de voir ce que la lumière cachait si bien. Quand les arbres se couchent, leurs sommets devenus nuages nous transportent dans le ciel près des étoiles et des planètes. Nous pouvons découvrir, à des milliers d'années-lumière, un étrange voyageur en parapluie, habitant une minuscule planète. Il cueille des étoiles, joue au ballon en défiant les lois de la gravité, se bat avec les tracas du quotidien. Il rêve de faire tourner son monde un peu plus près de l'être aimé et un peu plus loin de l'ennemi juré. Et mille autres choses encore toutes simples... des choses de la vie.



Une véritable invitation au voyage, des images fortes et visuelles proposées par cette compagnie qui, depuis 20 ans, manie avec brio la marionnette et les formes animées.

Ce spectacle a été présenté au festival d'Avignon 2008.



© Crédit photos : Jean-Louis Sagot.

Culture

Concert

L'Europe baroque

Orchestre de Chambre de Toulouse

Vendredi 5 décembre à 20 h 30

salle de spectacle du Bois de Castres

Concert gratuit - Réservation

à la bibliothèque au 05.61.87.59.81

Au programme :

- J.B. Lully (1632-1687) : Le triomphe de l'Amour
- J.S. Bach (1685-1750) : Aria de la 3^e suite pour orchestre
- H. Purcell (1659-1695) : Chaconne
- A.C. Destouches (1672-1749) : Chaconne
- G.F. Haendel (1685-1759) : Concerto Grosso n° 5
- A. Vivaldi (1678-1741) : Concerto alla rustica, Sinfonia RV 149, n°3 sol maj
- G.P. Telemann (1681-1767) : Suite Don Quichotte



Depuis 2005, l'orchestre propose de coupler le concert du soir avec une animation scolaire dans l'après midi. Ainsi, les élèves de l'école élémentaire Henri Chanfreau assisteront à une répétition générale où toutes les explications sur les compositeurs, les œuvres, les instruments leur seront données.

Bibliothèque : Fermeture annuelle jusqu'au 26 août, 15 heures.

Les associations locales vous proposent un programme dynamique et varié

Ce début de mandat est l'occasion pour nous, élus, de reconnaître et d'accompagner l'engagement des bénévoles qui font vivre les 70 associations Carbonnaises tout au long de l'année. La diversité des offres relayées par le milieu associatif contribue à faire de notre cité une ville toujours plus dynamique.

Fêtes locales

Fête de la Saint Laurent 8, 9, 10 et 11 août

Vendredi 8 Août

22 h 30 : Feu d'artifice

23 h : Soirée années 80 en plein air DJ's de Mobidisc

Samedi 9 Août

9 h : Concours de pêche et concours de natation

14 h : Tournoi de rugby « au touché » animé par

Los Pagailhos et l'association Crazy Cats Dancers

19 h : Banquet de la rue Jean Jaurès

22 h : Grand bal avec Denis Grey

Dimanche 10 Août

9 h à 18 h : Concours de Lyonnaise toute la journée

10 h 30 : Messe en occitan

11 h 45 : Défilé et dépôt de gerbe

13 h : Course cycliste

19 h : Repas moules frites animé par la banda Bienvenida
22 h : Grand bal groupe Ribul

Lundi 11 Août

14 h : Concours de pétanque

15 h : Thé dansant avec Alain Colombies

15 h : Jeux pour enfants animés par la MJC

20 h 30 : Cassoulet animé par la banda Los Companeros

22 h : Grand bal musette avec Alain Colombies

Fête du quartier de La Terrasse 5, 6 et 7 septembre

- **Vendredi 5 sept. (soir) :** Repas et soirée dansante
 - **Samedi 6 sept. :** Concours de pétanque à 14 h et à partir de 20 h cassoulet et soirée dansante.
- Pour plus d'informations : 05.61.97.52.01.

Expositions

Au musée Abbal

Traversées,
dialogue
entre deux
œuvres...

Elodie
et Marion
Lefebvre
Jusqu'au
31 août.



En juin, juillet, août et septembre, le musée Abbal est ouvert de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h, fermé le mardi.

Tarifs : 3 € 50, gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

À la galerie municipale

Le Volvestre

Exposition photographique

proposée par le Cercle Occitan.

Du 1^{er} au 27 septembre.

Pro Arts 107

Exposition des créations de l'atelier adulte

Du 5 novembre au 3 décembre.

Biscuit thé

Les « petites mains »
présentent leurs
nouvelles créations.

Du 5 décembre
au 3 janvier.



La galerie municipale est ouverte
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 14 h 30 à 17 h 30
et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Vide grenier

Dimanche 31 août

9 h à 18 h - place de la République

Organisé par le comité municipal d'animations.
Inscriptions à l'office de tourisme avant le 30 août.

Ciné Spaña

Samedi 4 octobre

Film débat autour de la projection
de « Entre les murs » de Laurent Cantet.

Ce film a reçu la Palme d'Or au Festival de Cannes 2008.

L'équipe de Ciné Carbonne qui organise et propose ce rendez-vous promet de nombreuses surprises pour cette nouvelle édition de Ciné Spaña... vous en saurez davantage dès la rentrée.

Bourse toutes collections

Dimanche 7 décembre

9 h à 18 h - salle des fêtes du Bois de Castres

V^e bourse multi collections

organisée par l'amicale philatélique du Volvestre.

Cartes postales, philatélie, télécartes, affiches, journaux, livres, monnaies ; documents et tous objets de collection (jeux, jouets...).

Entrée des visiteurs gratuite

Renseignements : 05.61.87.43.14 ou 06.13.02.79.87.

Téléthon

Les actions menées en faveur du Téléthon sont coordonnées par l'association Carbonne pour un sourire.



D'ores et déjà, vous pouvez retenir les dates suivantes :

Dimanche 16 novembre

Loto - salle des fêtes du Bois de Castres.

Samedi 6 décembre

Journée du Téléthon

Entre 10 h et 18 h : Vente de pâtisseries, vide grenier « enfance », manifestations sportives en centre ville et au gymnase Abbal.

À 20 h 30 : Repas et soirée festive à la salle du Bois de Castres.

Office de tourisme

L'office municipal de tourisme
a un nouveau bureau

Président : Denis Turrel,

Secrétaire général : Christian Pessant

Trésorier général : François-Xavier Devergne

Section rendez-vous festifs	Section organisation des fêtes de Carbonne
Vice-président : Jean-Pierre Baquié,	Vice président : Ali Benarfa,
Secrétaire adjointe : Léa Ayçaguer,	Secrétaire adjoint : Hugues Paquiot,
Trésorier adjoint : Roger Ghirardo,	Trésorière adjointe : Sylvie Taverne.

Rendez-vous :

Samedi 16 août

21h - place de la République

Concert 31 notes d'été :

Electric Tuba Gang - tuba fusion

Un ensemble de tubas qui swingue, et créatif de surcroît. Electric Tuba Gang propose une musique résolument ancrée dans un langage de jazz moderne, entre influences américaines et européennes. Guitares et percussions enrichissent les timbres splendides des cuivres.

Ce concert est proposé par le Conseil Général dans le cadre de la programmation de 31 notes d'été.

Entre 15 h et 18 h, l'office de tourisme propose des promenades en calèche à travers les rues de la ville (un départ prévu tous les quarts d'heure). Inscriptions auprès de l'office (05.61.87.59.81).

Le nouveau conseil d'administration de l'office de tourisme est en place depuis ce début d'été... bientôt, de nouveaux rendez-vous festifs et conviviaux vous seront proposés.

Forum des associations

Samedi 6 septembre

de 10 h à 18 h, place de la République.

Le rendez-vous incontournable de la rentrée pour toutes les informations pratiques et utiles sur la vie associative et les possibilités d'activités.

Cette année, vous retrouverez sur le forum, non seulement les associations Carbonnaises (dont certaines feront des démonstrations), mais également un stand dédié à la valorisation et au développement du bénévolat.

Le forum est organisé par
l'office de tourisme et la MJC.



Forum des associations
en septembre 2007.

vie associative

Changements de présidence

- Aimé Térenti est le nouveau président de la JSC. Il remplace Bernard Lapuyade.
- La présidence de l'association pour la pêche a été confiée à Bernard Inard qui succède à Thierry Tébani.
- René Fauré remplace Jean Bedolis à l'amicale philatélique du Volvestre.
- Nicolas Gaddoni est président de la MJC et succède à Denis Turrel.

Musique Jazz sur son 31

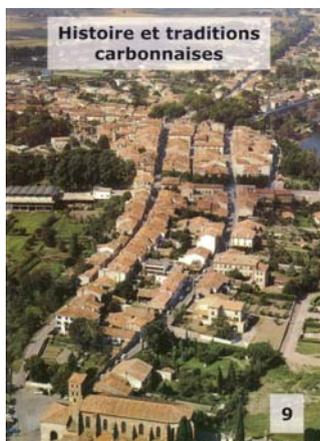
By the Gospel River
Negro spiritual et Gospel
 Vendredi 24 octobre - 21 h
 Centre socio-culturel du Bois de Castres.

Ce quartet vocal, héritier du prestigieux Golden Gate Quartet ou des Blind Boys of Alabama, nous intime à une merveilleuse immersion dans l'histoire de cette musique afro-américaine.

Tarifs : 13 €, 10 € ou 7 €

Renseignements : 05.61.87.43.58.

Concert proposé par l'ADDA 31 et organisé en partenariat avec la MJC.



Parution

La revue N° 9 d'Histoire et Traditions Carbonnaises vient de paraître

Au sommaire : un fleuve, une cité, une âme ; des cagots à Lafitte ; la peste à Capens ; Carbone au temps de Louis XIV, métiers d'autrefois...

La revue est en vente à la maison de la presse, à l'office de tourisme et à la bibliothèque municipale.

Les rencontres du Cercle Occitan

« Los Pagalhòs » - polyphonies béarnaises

Samedi 18 octobre

21 h - salle des fêtes du Bois de Castres

« Parladissas » - manjar e parlar òc

Samedi 25 octobre

12 h 30 - salle du foyer associatif, rue Lucien Cassagne.

« Autonada » - fête de fin d'année

Samedi 22 novembre

21 h - salle des fêtes du Bois de Castres.

Bal traditionnel avec Fòlc et Pic, dégustation de pommes, fromages et vin nouveau.

Ateliers de danses traditionnelles

21 h - les vendredis 26 septembre, 24 octobre et 28 novembre - Entrée gratuite. Salle Laveran Mairie.

Rencontres musiciens - danseurs

À 21 heures vendredis 10 octobre (salle des fêtes de Montgazin), 14 novembre (salle des fêtes de Rieux) et 19 décembre (salle des fêtes de Sainte-Croix Volvestre).

Renseignements et réservations 05.61.87.86.61 ou 05.61.87.00.88 (HR).



www.ville-carbonne.fr, rapport de fréquentation du site

La société VERNALIS édite annuellement un rapport de fréquentation du site de la ville de Carbone.

100 875 internautes ont visité notre site, soit quotidiennement en moyenne 268 visites. La fréquentation est toujours en progression constante.

La majorité des visites est issue d'une saisie de l'adresse directement dans le navigateur. Ainsi, les mots les plus recherchés ayant amené des visites sur le site sont « Carbone », « mairie » et « ville ».

Les articles publiés par les acteurs locaux représentent 25 % des visites, du fait du renouvellement très fréquent des informations dans l'agenda et les actualités. De plus, la vie municipale est consultée par 14 % des visiteurs. Les numéros d'info 107 sont téléchargés très fréquemment. Certains bulletins ont été consultés plus de 300 fois.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC a été créé en janvier 2006. Ce service a pour mission de contrôler l'ensemble des dispositifs d'assainissement autonome de la commune pour en vérifier la conformité et ce d'ici à 2012, comme l'exige le code de la santé publique.

Le SPANC a aussi pour objectif de sensibiliser le public à entretenir convenablement leur dispositif et ainsi limiter au mieux les risques de pollution.



Dispositif d'assainissement non collectif : tranchées d'épandage.

Le SPANC n'a pas seulement un rôle de contrôle, il assiste également les particuliers en leur prodiguant des conseils au moment de la construction, par exemple. Des fiches techniques sont à votre disposition. De plus, les techniciens chargés de l'assainissement non collectif sont là pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches. Vous pouvez les contacter aux coordonnées suivantes :

Service Public d'Assainissement Non Collectif de Carbone tél. 05.61.87.94.26, fax. 05.61.87.28.69.

Les risques auxquels vous exposez votre environnement en cas de non-conformité :

- pollution du sol et de la nappe phréatique, par des nitrates notamment,
- développement des bactéries pouvant conduire à des problèmes sanitaires,
- favorisation de la présence d'animaux nuisibles,
- désagréments dus aux odeurs,
- intoxication par des gaz toxiques en cas de mauvaise ventilation (ce risque est bien réel même s'il est rare).

Le point sur les vérifications déjà effectuées :

- 1000 installations environ sont à contrôler avant fin 2012
- 120 dispositifs vérifiés à ce jour, environ 10% se révèlent non conformes et devront faire l'objet de travaux.

Le diagnostic est réalisé par quartier, ainsi, un aperçu global de l'état des installations permet de lancer, le cas échéant, des opérations de mise en conformité pouvant être subventionnées par l'agence de l'eau.

Rappel des tarifs

Contrôle du neuf (TVA à 5.5 %)	154.07 €
Diagnostic (TVA à 5.5 %)	82.17 €
Contrôle périodique (TVA à 5.5 %)	51.36 €

Recensement de la population

La commune a organisé une enquête de recensement en janvier 2007 et l'INSEE poursuit l'exploitation des données issues de l'enquête. Vous pouvez consulter les chiffres clés de la population carbonnaise sur le site www.insee.fr.

Eau et assainissement collectif : vos factures changent, quelques explications

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 modifie le régime des redevances perçues par les communes et reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il s'agit de mieux partager l'effort pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource.

La redevance de pollution domestique collectée sur la facture d'eau est dorénavant fixée à

0,19 € par m³ (elle était de 0,217 € par m³ en 2007).

De plus, une nouvelle redevance, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, apparaît sur la facture d'assainissement ; elle s'élève à 0,15 € par m³.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie ou consulter le site www.eau-adour-garonne.fr

Objets trouvés

Tout objet trouvé est conservé par la police municipale. Pour les contacter : 05.61.97.32.82 ou police.municipale@ville-carbonne.fr

Carbonne info services

CAF

Un conseiller peut vous recevoir.
Prendre rendez-vous au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Les agents de la CRAM reçoivent dorénavant le public uniquement sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.

Numéro d'appel :
0 821 10 31 31 (0,12 € / mn)
du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Mairie

Place Jules Ferry.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53.
Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne.
Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
le jeudi de 10 h à 12 h,
le vendredi de 15 h à 18 h,
le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau :

Tél. : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau :

Tél. : 05 61 87 85 59.

Collège A. Abbal :

Rte de Marquefave. Tél. : 05 61 98 45 10.

Office de tourisme

32 ter, place de la République.
Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr
mardi, mercredi, vendredi : 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 30
jeudi : 9 h à 13 h, et samedi 9 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h 15

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.).
Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur RDV.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers.
Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 20 92.
www.afidel.org Courriel : contact@afidel.fr

Conseiller Agricole

68, rue de l'Église.
Tél. : 05 61 87 81 44.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie le 4^e mercredi de 14 h 30 à 17 h.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-16 h 30.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au vendredi 12 h. Tél. : 05 61 87 84 99.

La Poste

Rue Gambetta.
Tél. : 05 61 90 81 90.

EDF-GDF

Avenue de Toulouse.
Tél. : 05 61 90 82 20.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

info services

URGENCES

- SAMU 15.
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17.
- Service d'incendie et de secours 18.
- Médecins de garde
05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.
- Services des Eaux et de l'Assainissement
06 83 88 17 18.